



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 27 Septembre 2023 – 14 H 30

Date de la convocation : 21 Septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 33

L'An 2023, le 27 Septembre à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

Etaient présents : M. DELTOUR, M. JUSTICE, M. ERHELIN, M. COURET, M. LIBERT, M. RICHARD, Mme WATREMEZ, M. VIN, M. ROYAUX, M. DUCANCHEZ, M. ETEVE, M. HIRAUX, M. BURY, M. NAVARRE, M. VILLAIN, Mme MONIER, M. QUINZIN, M. DUPIRE, M. SERET, M. DUMON, M. DUFRENNE.

Absents ayant donné pouvoir : M. SEGUIN (à M. DELTOUR), Mme SELIER (à M. BURY), M. BAUDRY (à M. NAVARRE), Mme NOIRMAIN (à M. VILLAIN).

Absents : Mme CATTELOT, M. DEHEN, M. BETTIGNIES, M. GARY, Mme DESMARCHELIER, M. ERLEM, M. MONNIER, M. TELLIER.

Absents excusés :

Objet : Rapport d'Activité 2022.

Aux termes de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'E.P.C.I. doit adresser, chaque année avant le 30 septembre aux exécutifs des collectivités membres, un rapport retraçant l'activité de l'année N-1 de l'établissement public.

Le rapport d'activité établi le bilan annuel des actions engagées dans le champ des différentes compétences du Syndicat. Il comprend également les informations relatives aux membres, à l'administration, aux moyens du Syndicat et à la mise en œuvre des programmes d'aménagement.

Le rapport devant faire l'objet d'une prise de délibération avant d'être adressé aux Présidents des structures intercommunales composant le syndicat, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le rapport d'activité 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical, approuve le rapport d'activité 2022 ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président,
A. DELTOUR

Publié sur le site internet le : 19/10/2023

Envoyé en Sous-Préfecture le : 12/10/2023